

Ils l'avaient dit, ils ne l'ont pas fait !

A l'heure où le SYNEP CFE-CGC rédige cet article, de nombreux élèves attendent leur résultat d'examen. Tout comme eux, nous avons en tête les paroles de Monsieur ATTAL qui, en décembre alors qu'il était encore ministre de l'Éducation nationale et de la Jeunesse, avait fermement annoncé qu'il « mettrait fin aux correctifs académiques » (pratique qui consiste à remonter artificiellement les notes de l'examen pour tous les élèves d'une académie) dès la session 2024 afin de « remettre de l'exigence à tous les étages ». Il avait même répété ce souhait lors d'un déplacement à Chartres en mars avec notre encore actuelle ministre Nicole BELLOUBET. Le ministre affirmait alors : « on sait qu'on aura des taux de réussite en baisse et il est important de faire cette transparence pour progresser ».

Alors qu'au mois de janvier il était précisé que « ces règles permettaient d'assurer aux candidats un traitement équitable sur tout le territoire, et une évaluation conforme au niveau de leur prestation », une lettre aux enseignants rédigée dans le même temps par Monsieur Attal confirmait que « désormais les notes que vous attribuez, et elles seules, détermineront leur obtention par nos élèves ».

Pour « l'exigence à tous les étages » claironnée par Monsieur ATTAL, il semble qu'il faudra encore être patient car il s'avère que les enseignants viennent de constater qu'à l'issue de leur correction des épreuves du baccalauréat, avec une variabilité suivant les académies et les matières, leurs notes ont été revues à la hausse (sans aucune concertation avec les correcteurs).

Les enseignants sont furieux et en ont assez que leur travail soit désavoué de la sorte.

Le SYNEP CFE-CGC est lui aussi outré. Quand on annonce une « exigence à tous les étages », nous sommes en droit d'attendre en retour cette même exigence !

Sylvie TUROWSKI

* *

Éducation nationale

Indemnisation des remplacements de courte durée dans le second degré dans le cadre des parts fonctionnelles de l'indemnité de suivi et d'orientation des élèves et des missions de « référent harcèlement scolaire » dans les premier et second degrés.

Extraits du Décret n° 2024-577 du 21 juin 2024 modifiant divers décrets relatifs au régime indemnitaire de certains personnels enseignants et d'éducation

Article 1

[...] Par dérogation à l'alinéa précédent, tout enseignant peut se voir confier une mission prévue au premier alinéa de l'article 6 du décret n° 2023-732 du 8 août 2023 relatif au remplacement de courte durée dans les établissements d'enseignement du second degré, dont le volume horaire correspond à la moitié d'une mission complémentaire de remplacement de courte durée. **Il perçoit dans ce cas la moitié du montant de la part fonctionnelle.** »

Article 3

Pour l'année scolaire 2023-2024, le montant annuel de la part fonctionnelle de l'indemnité de suivi et d'accompagnement des élèves et le montant de l'indemnité pour mission particulière, relatifs à l'indemnisation de l'exercice des missions de référent harcèlement scolaire, sont versés dans leur intégralité.

Voir le décret : <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000049767152>

SYNEP – EXPRESS

Lettre d'information n°134

Jeudi 11 juillet 2024

https://www.synep.org/info_synep_2024_134.pdf

Bernés par le Pacte « enseignant »

Les pactes arrivent dans les établissements et on découvre que la dotation de pactes a fondu comme neige au soleil. Que leur dotation ait été entièrement utilisée ou non, pour l'année scolaire prochaine certains établissements auront seulement un tiers de la dotation de l'année précédente !

Mais quelles sont les raisons de cette diminution ? Est-ce lié à l'échec de cette mesure ? Les caisses de l'État sont-elles vides ?

Ou bien l'objectif du gouvernement est-il atteint ? A savoir :

- Créer un besoin financier chez les enseignants qui vont devoir courber encore plus l'échine pour obtenir un pacte
- La communication du gouvernement sur ce sujet a suffisamment porté ces fruits, faisant encore passer les enseignants pour des fainéants qui refusent de travailler plus pour gagner plus.

Le SYNEP CFE-CGC avait averti les enseignants, les incitant à refuser ces pactes qui ne répondaient absolument pas au problème de la rémunération des enseignants.

Nadia DALY

**

Enseignants agents de l'État :

Relèvement des taux de cotisations du Régime additionnel de retraite

Vous avez dû vous apercevoir d'une baisse de votre salaire net du mois de juin dernier. Malheureusement cette baisse perdurera :

Par un arrêté du 3 juin 2024, le ministre de l'Économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique, la ministre du travail, de la santé et des solidarités, la ministre de l'Éducation nationale et de la jeunesse et le ministre de l'Agriculture et de la souveraineté alimentaire, ont relevé les taux de cotisations du Régime additionnel de retraite : le régime serait soi-disant en cessation de paiement dès 2025.

Voir l'arrêté : <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000049676267>

**

L'année scolaire 2024 s'achève... et est venu le temps de se (re) poser !

Force est de constater que si les années se suivent, jamais elles ne se ressemblent : succession de ministres de l'Éducation Nationale et de la Jeunesse, réforme du collège et récemment la dissolution de l'Assemblée nationale...la société éducative sort ébaubie de tous ces événements qui ont marqué ces derniers mois.

Après vous avoir accompagné au cours de cette année riche en actualités,
le SYNEP CFE-CGC fait une pause
et les publications hebdomadaires de nos lettres d'informations reprendront fin août.
Cependant, une veille syndicale sera assurée.

Contact: synep@synep.org

Nous vous souhaitons d'agréables vacances.

Nadia DALY, Sylvie TUROWSKI, Evelyne CIMA

2/2